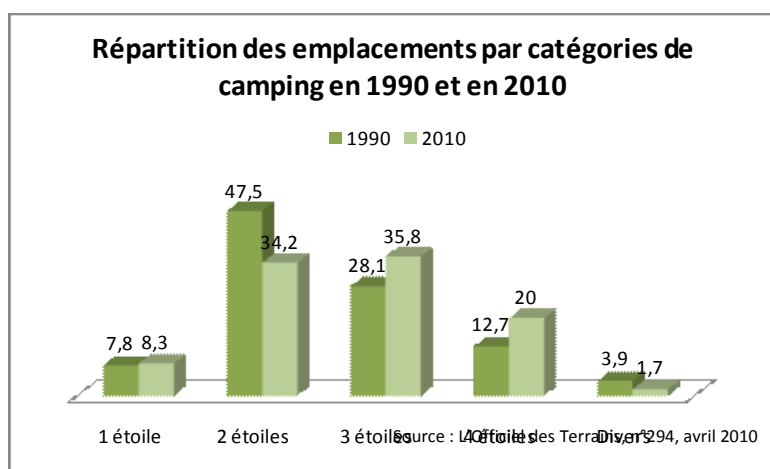


5. La structuration de l'offre d'hôtellerie de plein air en 2010

L'hôtellerie de plein air demeure la première forme d'hébergement touristique marchand en France avec près de 103 millions de nuitées en 2009. On dénombre ainsi 19 millions d'arrivées en camping en 2009, dont plus de 7 millions d'arrivées d'étrangers, au sein des **937 500 emplacements répartis sur 8 662 terrains sur l'ensemble du territoire français**. Cet attrait pour les campings s'explique notamment par une offre diversifiée, géographiquement mais aussi thématiquement (activités variées, services différents, etc.).

→ Une offre toujours plus qualitative

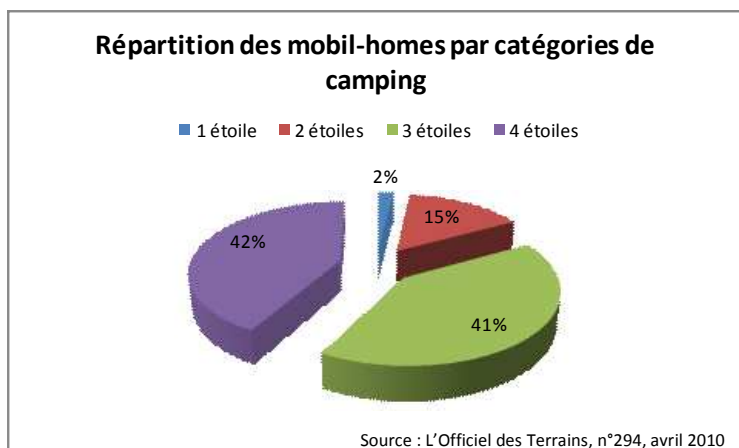
La qualité de l'offre de camping augmente continuellement depuis 1990 grâce à d'importants efforts des professionnels pour faire évoluer leur établissement. L'augmentation du nombre de terrains classés 3 ou 4 étoiles démontre que les solutions proposées aux vacanciers sont toujours plus confortables et variées. La part des 3 et 4 étoiles ne cesse en effet de croître alors que celle des 2 étoiles baisse. Ainsi, en 2010, **le nombre moyen d'étoiles par camping s'élève à 2,25**.



L'amélioration globale de l'offre se remarque également sur le nombre d'emplacements. Les terrains 4 étoiles qui ne représentent que 9% des campings rassemblent cependant 20% des emplacements offerts en France. Globalement, **les emplacements 3 et 4 étoiles correspondent aujourd'hui à plus 55% de l'offre en termes d'emplacements contre 31% en 1990**.

→ Une croissance des hébergements locatifs

Les hébergements locatifs continuent de rencontrer un fort succès. La Fédération Nationale de Distributeurs de Véhicules de Loisirs (la Dica) estime que le parc de mobil-home (locatif et résidentiel) serait de l'ordre de 270 000 unités, soit environ 28% de l'ensemble des emplacements (un peu moins d'un emplacement sur trois). Avec 40 000 unités installées, les chalets (habitations légères de loisir, HLL) et les bungalows toilés mobiles (BTM) complètent l'offre d'hébergements locatifs dans les campings.



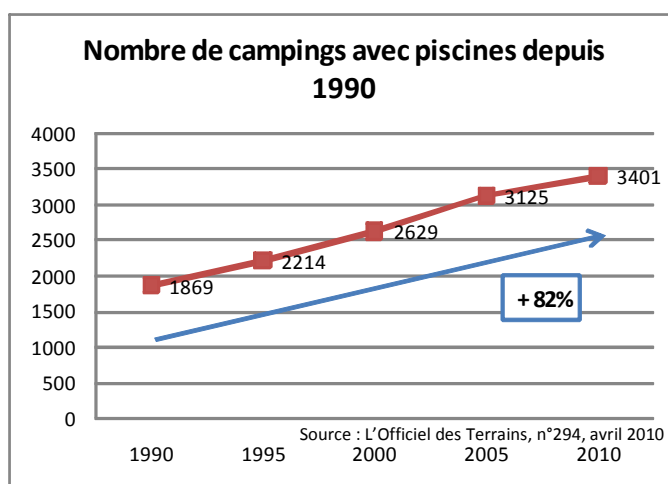
83% des mobil-homes sont installés dans les campings 3 et 4 étoiles.

L'engouement des vacanciers en France pour ce type d'hébergement est très fort (+6,2% de fréquentation en 2009) et constitue le principal levier de croissance pour l'hôtellerie de plein air. Les gestionnaires sont en phase avec cette évolution puisqu'on estime à 5% la croissance annuelle des ventes de mobil-homes destinés au camping depuis 10 ans.

→ Une démocratisation des parcs aquatiques

Les professionnels de l'hôtellerie de plein air ont également beaucoup investi pour **diversifier les services proposés**. Les efforts se concentrent principalement autour du développement des infrastructures d'eau, synonymes de vacances. Chaque année, la très grande majorité des régions voit son taux d'équipement progresser. Cette progression constante du taux d'équipement aquatique est largement portée par **le développement des établissements 4 étoiles, dont le taux d'équipement est de 85% en 2010** alors que les 3 étoiles, eux aussi largement équipés, approchent des 62%.

Le nombre de piscines a augmenté de façon constante au cours de ces vingt dernières années pour **une croissance globale de 82%**. On dénombre ainsi aujourd'hui dans les campings plus de 3 401 piscines en 2010 contre seulement 920 en 1984. En 2010, ce sont donc **39% des campings français qui disposent d'un équipement aquatique**.



L'investissement se porte désormais sur de nouveaux produits comme les toboggans aquatiques, les jacuzzis et les piscines couvertes dont les taux d'équipement sont encore faibles (respectivement 9%, 3,5% et 5%) mais en forte croissance. Les campings peuvent ainsi attirer une clientèle toujours plus large au cours d'une saison qui peut se prolonger en dépit des aléas climatiques.

→ **Une stabilisation du tourisme de loisir**

Le tourisme de loisir séduit une certaine clientèle qui profite des weekends en camping, souvent près du domicile principal. Le tourisme de loisir définit en effet la location d'emplacements pour une durée supérieure à un mois, laquelle permet à des propriétaires d'hébergements de plein air (résidence mobile de loisir (mobil-home), habitation légère de loisir (type chalet), caravane ...) d'installer leur propre matériel d'hébergement sur l'emplacement loué. **En 2009, 180 000 emplacements étaient ainsi loués à l'année soit près de 20% l'offre globale de camping.** Le Nord-Pas-de-Calais, les Pays-de-la-Loire, l'Aquitaine, le Languedoc-Roussillon et le PACA sont les régions dans lesquelles cette pratique est la plus courante avec près de 20 000 emplacements loués à l'année pour chacune de ces régions.